

QUATRIEME PARTIE

LISTE DES AUTRES SOURCES DE NUISANCE ANIMALES

Etablie par J.-P. CHIPPAUX (Serpents)
et P. PLANQUETTE (Poissons).

I. SERPENTS VENIMEUX DE GUYANE

Les serpents ne sont pas que des animaux venimeux. Ils peuvent pour les plus grands, entrer dans l'alimentation, pour les plus nombreux participer à la prédation des ravageurs de cultures et même servir de relais ou de réservoirs à des anthroponoses.

Le rôle de réservoir a été évoqué pour des arboviroses (en particulier des encéphalites à tiques) en Amérique du Nord et en Asie, et pour les leptospiroses au Brésil.

Au cours de la préparation culinaire de serpents parasités par des pentastomes, l'infestation humaine par les larves de ces parasites peut se faire. Les cas mortels sont tout à fait exceptionnels.

Sur les 80 espèces de serpents connus de Guyane, 31 peuvent être considérées comme venimeuses parmi lesquelles 20 espèces ne le sont qu'au cours de manipulations du serpent par la victime : il s'agit des opistoglyphes dont les crochets à venin sont en arrière du maxillaire.

I.1. COLUBRIDAE OPISTOGLYPHES :

- Imantodes cenchoa (Linné 1758)
- Imantodes lentiferus (Cope 1894)
- Leptodeira annulata (Linné 1758)

- Oxybelis argenteus (Daudin 1803)
- Oxybelis aeneus (Wagler 1824)
- Oxybelis fulgidus (Daudin 1803)

- Tantilla melanocephala (Linné 1758)

- Erythrolamprus aesculapii (Linné 1766) (Faux corail)

- Clelia clelia (Daudin 1803) Ammidan (Cr.)

- Oxhyropus petola (Linné 1758)

- Oxhyropus formosus (Wied 1820)

- Pseudoboa coronata Schneider 1801

} Serpents liane

- Pseudoboa neuwiedii (Duméril, Bibron et Duméril 1854)
- Phimophis guyanensis (Troschel 1848)
- Philodryas olfersii (Lichtenstein 1823)
- Philodryas viridissimus (Linné 1758)
- Thamnodynastes strigilis (Thunberg 1787)
- Drepanoides anomalus (Jan 1863)
- Tripanurgos compressus (Daudin 1803)
- Rhinobotryum lentiginosum (Scopoli 1785)

1.2. ELAPIDAE (PROTEROGLYPHES : venin neurotoxique) (= serpents corail)

- Micrurus hemprichi (Jan 1858)
- Micrurus lemniscatus (Linné 1758)
- Micrurus psyches (Daudin 1803)
- Micrurus surinamensis (Cuvier 1817)
- Leptomicrurus collaris (Schlegel 1837)

1.3. VIPERIDAE (SOLENOGLYPHES : venin hematotoxique, nécrosant parfois neurotoxique)

- Bothrops atrox (Linné 1758) Grage ou Grage carreaux (Fr.)
- Bothrops brazili Hoge 1953 Grage ou Grage carreaux
- Bothrops castelnaudi Duméril, Bibron et Duméril 1854 Grage ou Grage carreaux
- Bothrops bilineatus (Wied 1825) Jararaca vert (Fr.) Serpent jacquot (Cr.)
- Crotalus durissus (Linné 1758) Cascavel, serpent à sonnette
- Lachesis muta (Linné 1766) Maître de la brousse (Fr.) Grage grands carreaux (Cr.) Surucucu (Br.).

2. DANGERS PRESENTES PAR LES POISSONS EN GUYANE

La plupart des poissons ne présentent habituellement aucun danger pour l'homme. Toutefois, comme en d'autres régions, certaines espèces de Guyane peuvent occasionner des blessures, des chocs électriques ou être à l'origine d'empoisonnement.

2.1. POISSONS VULNERANTS

2.1.a Poissons agressifs

Peu de poissons agressent l'homme.

Milieu marin

En milieu marin certaines espèces de requins sont réputées dangereuses (tableau 1). Cependant les gros spécimens, sujets les plus à craindre, sont rarement signalés près des côtes en eaux peu profondes.

TABLEAU 1 - ESPECES DE REQUINS DES COTES DE GUYANE REPUTES DANGEREUX

Familles	Espèce	Nom commun	Lg. maxi en cm	Biotope, commentaire
CHARCHARHINIDAE	<i>Charcharhinus leucas</i>	Requin taureau	350	Mer et Estuaire
	<i>Charcharhinus longimanus</i>	Requin océanique	350	Haute Mer et Côte
	<i>Charcharhinus obscurus</i>	Requin de sable	350	Haute Mer et Côte
	<i>Galeocerdo cuvieri</i>	Requin tigre	700	Haute Mer, Estuaire le plus redoutable
	<i>Negaprion brevirostris</i>	Requin limon	320	Côtier de fond
	<i>Prionace glauca</i>	Peau bleue	500	Pelagique le plus souvent
GINGLYMOSTOMATIDAE	<i>Ginglymostoma cirratum</i>	Requin nourrice	430	Mangrove, occasionnellement agressif
SPHYRNIDAE	<i>Sphyrna lewini</i>	Requin marteau ou Demoiselle	420	Océanique et côtier
	<i>Sphyrna tudes</i> , <i>S. mokarran</i> , <i>S. tiburo</i>	Demoiselle	200	Côtier et Estuaire moins agressifs que <i>S. lewini</i> .

Eaux douces

En eaux continentales aucune des trois espèces de piranhas réellement dangereuses, attaquant en meutes : Serrasalmus ternetzi, S. nattereri et S. piraya n'ont été signalés de Guyane. Les seuls représentants de la famille des SERRASALMIDAE capturés Serrasalmus eigenmanni, S. rhombeus, S. gibbus dénommés pirayes semblent inoffensifs.

Il convient cependant de prendre certaines précautions : éviter de se mettre à l'eau avant ou après le coucher du soleil et de rejeter à l'eau des déchets qui puissent les attirer.

De même, dans les lieux peu fréquentés, les plus gros individus, environ 100 cm, d'Hoplias macropthalmus, l'aïmara, famille des ERYTHRINIDAE tentent de mordre ce qui passe à portée, y compris l'homme. Leur biotope préférentiel, zone profonde, en aval des sauts ou le long des berges abruptes, est à éviter.

Il apparaît nécessaire d'évoquer aussi la famille des TRICHOMYCTERIDAE dont un groupe d'espèces : Vandellia spp dit Candiru est accusé à tort ou à raison, en d'autres pays d'Amérique du Sud, de pénétrer dans l'urètre des baigneurs et de ne pouvoir en être extrait que par opération, des épines operculaires interdisant tout retrait. Un représentant de la famille a été collecté en Guyane : Trichomycterus sp., il est quasi inconnu de la population et paraît sans danger. Il serait parasite des cavités branchiales de gros poissons.

2.1.b Actions de défense

Manipulées sans précaution ou piétinées, les espèces munies de rayons épineux aux nageoires ou de dents acérées peuvent infliger des blessures. La présence de mucus en

augmente les risques d'infection, quelques espèces possèdent même des glandes venimeuses : amas de cellules muqueuses transformées.

Morsures hors de l'eau

Une fois capturés, mises à part les morsures, lors de l'extraction d'hameçon, ceux sont les poissons anguilliformes qui parviennent le plus facilement à mordre.

En milieu marin et estuarien, on peut citer les familles suivantes, désignées communément dans le département sous le nom d' "anguilles" ou "congres" : XENOCONGRIDAE, MURAEENESOCIDAE et MURAEENIDAE.

En eaux continentales, l'anguille tété, Lepidosiren paradoxa, famille des LEPIDOSIRENIDAE, Dipneustes, mord celui qui la sort du filet sans précaution.

Piqûres

Les morsures restent toutefois relativement rares, la plupart des accidents sont dûs aux rayons épineux.

En mer et estuaire, les espèces de la famille des ARIIDAE possèdent des rayons épineux très développés mais sans venin.

Arius parkeri (machoiran jaune), A. proops (machoiran blanc), A. passany (passani), A. couma (couma), A. grandicassis (grondé), A. rugispinnis et A. phrygiatus (bressou), A. herzbergii (pémécou), A. quadriscutis et Cathorops spixii (petite gueule).

Par contre, la famille marine des BATRACHOIDAE renferme en Guyane une des espèces de poisson les plus dangereuses par son venin qui s'écoule dans la plaie par des épines operculaires et dorsales creuses : Thalassophryne maculosa, seule espèce de poisson à posséder un tel appareil inoculateur. Mais de petite taille, une dizaine de centimètres, T. maculosa n'est jamais ramenée à terre par les pêcheurs. Batrachoides surinamensis autre espèce de la famille appelée aussi Crapaud ou Lotte vendue sur les marchés semble dépourvue de venin et ne possède que des épines pleines.

Certaines raies (tableau 2) sont particulièrement redoutées car armées d'un ou plusieurs rayons épineux sur la queue avec glande venimeuse à la base. Elles infligent des blessures lors des manutentions ou lorsqu'on pose le pied dessus.

TABLEAU 2 - RAIES MARINES CITEES DES COTES DE GUYANE ET ARMEES
D'UN AIGUILLON VENIMEUX

Familles	Espèces	Nom commun	Biotope Observation
DASYSTIDAE	Dasyatis americana	Pastenague ou raie fouet	Sable et vase - occasionnellement estuaire
	Dasyatis guttata	" "	
	Himantura schmardae	" "	Mangrove
GYMNURIDAE	Gymnura altavela		Sable et vase estuaire
	Gymnura micrura		
MYLIOBATIDAE	Aerobatus narinari	Aigle de mer ou raie	Pleine eau
	Myliobatis freminvillei	" "	Estuaire
RHINOPTERIDAE	Rhinoptera bonasus	Raie diable	Côtier et estuaire
UROLOPHIDAE	Urolophus sp.		Côtier profond
	Urotrygon sp.		

En eau continentale, il faut retenir surtout la famille des silures PIMELODIDAE contenant des espèces avec rayons ossifiés et glandes venimeuses à la base, venin dont l'action se limite en général à une sensation de brûlure pendant quelques minutes : Rhamdia quelem (Barbe roche ou Blabla roche), Pimelodella cristata (Barbe roche).

Deux raies d'eau douce armées d'aiguillons venimeux Potamotrygon reticulatus et Potamotrygon sp. (raie) appartenant à la famille des POTAMOTRYGONIDAE sont présentes dans les ripis, les criques et les fleuves aussi bien sur fond de vase, de sable que dans les sauts rocheux.

2.2. POISSONS GENERATEURS DE COURANT ELECTRIQUE

Seules, parmi les vertébrés, certaines espèces ichthyologiques sont capables d'envoyer un courant électrique dans l'espace conducteur environnant.

Trois espèces de Guyane produisent des courants suffisamment importants pour avoir un effet de choc.

En mer, deux raies de la famille des TORPENIDAE : Torpedo andersoni et T. nobiliana, engendrent des échanges d'environ 50 volts, vivant par quelques dizaines de mètres de fond et non consommées, elles sont peu connues du public.

En eau douce par contre, l'anguille tremblante, Electrophorus electricus de la famille des GYMNOTIDAE, est capable de décharges voisines de 600 volts.

2.3. POISSONS VENENEUX

Quelques fois, les oeufs de poissons d'espèces diverses, peuvent dans des conditions mal définies, donner lieu à des empoisonnements de gravité variable. Bien qu'habituellement consommés en Guyane, aucun accident de ce genre ne semble y avoir été signalé.

Par contre, la famille des TETRAODONTIDAE appelés Gros ventre, renferme des espèces dont la toxicité de la chair est démontrée : Spheroïdes testudinus, dont l'ingestion est considérée comme mortelle et Spheroïdes splengeri comme toxique. De la même famille, Spheroïdes marmoratus, Colomesus psittacus, Lagocephalus laevigatus ne seraient pas toxiques, mais ne sont pas consommés.

D'autre part aucun cas de Ciguatera n'a été signalé en Guyane.